

Lettre du 15 juin 2022

## Épreuves de substitution au bac GT : éviter les contentieux

Le Secrétaire Général d'**Indépendance et Direction** avait interrogé la Dgesco il y a quelques semaines sur la difficulté réglementaire posée par les modifications en cours d'année des dates concernant la période de passation des épreuves ponctuelles de substitution pour les élèves de première. En effet, la note de service du 28 juillet 2021 a servi de base aux projets d'évaluation en lycée. De ce fait, nombre de ces projets, publics et présentés en CA, désignent la période de début de terminale comme celle de passation des épreuves de substitution pour les élèves de première qui ne disposent pas d'une moyenne annuelle significative. Certes, la note de service du 09/11/2021 est venue modifier cela en replaçant en fin d'année de première lesdites épreuves, mais nombre de projets d'évaluation n'ont pas été modifiés en conséquence.

La Dgesco a donc répondu récemment en permettant aux établissements qui n'avaient pas ajusté leur projet d'évaluation de reporter ces épreuves en début d'année de terminale.

C'est ce qu'**Indépendance et Direction** conseille de faire à tous les collègues qui n'ont pas intégré la modification du 29 novembre 2021 dans leur projet d'évaluation, pour éviter tout risque de contentieux.

**Vous souhaitez nous rejoindre ? Vous pouvez adhérer en suivant ce lien :**

**[ADHÉRER à ID-FO](#)**